



Organisation de l'Aviation Civile Internationale  
Bureau Afrique Orientale et Australe

**Treizième Réunion de Gestion du trafic Aérien/Gestion d'Information  
 Aéronautique /Sous-groupe de recherche et sauvetage  
 (ATM/AIM/SAR SG/13)  
 (Nairobi, Kenya, du 16 au 19 Septembre 2013)**

**Point 12 à l'ordre du jour: Question AIM**

**REVUE DES DERNIERS DEVELOPPEMENTS SUITE A LA REUNION APIRG/18, DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA FOURNITURE DE L'AIM, LES EXIGENCES DE LA FEUILLE DE ROUTE POUR LA TRANSITION DE L'AS A L'AIM, ET RETENIR LES ACTIONS INDISPENSABLES POUR SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE.**

*(Présenté par le Secretariat)*

**RESUME**

La présente note d'information fait le point des résultats de la deuxième réunion de l'équipe de travail APIRG AFI pour la mise en œuvre de l'AIM, tenue du 17 au 19 décembre 2012 à Nairobi (Kénya)

Elle a pour objet de susciter des échanges sur:

- a) les résultats d'autres réunions ayant trait à l'AIM;
- b) l'état d'exécution des conclusions /décisions de la réunion APIRG 18 se rapportant à la mise en œuvre de l'AIM ;
- c) le projet d'amendement du plan de navigation de base AFI/FASID pour refléter la transition de l'AS à l'AIM ;
- d) l'élaboration des formulaires de rapports de la navigation aérienne (ANRF) dans l'optique de la méthodologie ASBU pour le domaine 2 d'amélioration de la performance (ASBU B0-30) ;
- e) Enquête sur les plans nationaux soumis par les Etats en relation avec la feuille de route pour la transition de l'AS à l'AIM ;
- f) Les mises à jour sur la mise en œuvre du plan financier de l'AFI-CAD dans son appendice 3.6.1 (AFI-CAD DOC 007) du rapport APIRG 17 ;
- g) L'adoption de l'amendement 37 de l'annexe 15 par le conseil de l'OACI ;
- h) Les rapports des cinquième, sixième et septième réunions du groupe d'étude AIS-AIM et ses implications dans la région AFI.

*La présente note se rapporte à:*

**Objectifs stratégiques :**

A: **Sécurité** – Renforcement de la sécurité globale de l'Aviation Civile

C: **Protection de l'environnement et développement durable du transport aérien** –

Garantir un développement harmonisé et économiquement viable sans dommages pour l'environnement.

**Initiatives du plan global :**

GPI-18 Information Aéronautique

GPI- 19 Systèmes météorologiques

Le sous-groupe est invité à examiner et adopter le projet de conclusion découlant de la note.

**Référence :**

Rapport de la douzième Conférence de la navigation aérienne

Rapport APIRG/18

## 1. INTRODUCTION

1.1 La deuxième réunion de l'équipe de travail de la région AFI pour la mise en œuvre de l'AIM s'est tenue à Nairobi au Bureau régional ESAF du 17 au 19 Décembre 2012. L'objectif principal de cette réunion était de fournir aux Etats des orientations, conformément aux exigences de la partie AFI du projet de Plan de Navigation Aérienne Electronique qui a été présenté à la douzième Conférence de la Navigation Aérienne.

La réunion a aussi examiné les modules ASBU relatifs à l'interopérabilité des systèmes et des données qui ont été présentés à la douzième Conférence de la Navigation Aérienne. Il est attendu que des améliorations opérationnelles seront mises en évidence dans une démarche logique de mise à jour des blocks qui, au minimum puisse : identifier l'avantage opérationnel; *déterminer les procédures requises; retenir la technologie appropriée; élaborer le plan économique; et proposer une stratégie préliminaire pour l'approbation réglementaire.*

1.2 Ont pris part à cette réunion 24 participants provenant de 14 Etats membres de la région AFI et une organisation internationale (ASECNA). L'Equipe de travail a élaboré un projet de conclusion.

## 2. DISCUSSION

### Les résultats d'autres réunions se rapportant à l'AIM dans la région AFI

2.1 Le Secrétariat a donné des information sur les résultats relatifs à l'AIM et l'AIM de des réunions de la région AFI suivantes:

- a) Dix-huitième réunion APIRG (APIRG/18);
- b) Douzième Conférence de la Navigation Aérienne (AN-Conf/12);
- c) Cinquième et sixième réunions du groupe de travail AIS AIM (AIS-AIMSG/5 et AIS-AIMSG/6).

### Etat d'exécution des conclusions /décisions de la réunion APIRG/18 se rapportant à la mise en œuvre de l'AIM

2.2 La réunion a examiné et mis à jour les suites à donner des précédentes réunions APIRG/17 et 18 Conclusions/Décisions relatives à l'AIM (Conc/Dec: 17/86; 17/88; 17/89; 17/90; 17/91; 17/92: 17/93; 17/94; 17/95; 17/97; 18/35; 18/36; 18/37; 18/38) et a retenu la validation de ces conclusions/décisions pour une action continue comme indiqué dans l'**Appendice 12-A**.

### Projet d'amendement du plan de base AFI de navigation Aérienne (ANP/FASID) pour tenir compte de la transition de l'AIM à l'AIM

2.3 La réunion a examiné la proposition d'amendement au plan AFI ANP/FASID Doc. 7474 Vol.I et Vol.II avec d'importants changements en comparaison avec les précédentes versions et a noté que l'occasion a été saisie pour changer le titre de cette partie d'AIM en AIM pour refléter l'orientation future de la fourniture de l'information aéronautique dans le contexte de l'ATM global opérationnel associé avec le système de la gestion globale de l'information (SWIM).

2.4 La réunion a pris note des amendements proposés comme présentés dans les tables FASID AIM-1 à AIM-9 de la note et s'est assurée que les données requises soient fournies pour remplir les nouveaux tableaux FASID AIM pour l'élaboration du plan régional électronique e-ANPs qui doit être disponible à travers le GIS sur le site du siège de l'OACI comme indiqué à l'Appendice **12 B1-B9**.

Elaboration des formulaires de compte rendu de la navigation aérienne (ANRF) selon la méthodologie ASBU du domaine 2 d'amélioration de la performance (ASBU BO -30)

2.5 Il est rappelé que la réunion spéciale SP AFI RAN 08 tenue à Durban, en Afrique du Sud a retenu l'introduction de l'approche basée sur la performance pour planifier les services de navigation aérienne de la région AFI. En conséquence, une série de formulaires de tableau de performance (PFF) se rapportant aux domaines de la navigation aérienne était considéré par la réunion et référencé à APIRG comme un mécanisme pour identifier les objectifs de performance aussi bien que pour établir un cadre de planification régionale et le processus de mise en œuvre. Ce qui a été plus tard confirmé par la réunion APIRG/17 Decision17/87 (a) :

**DECISION 17/87: PLANIFICATION DE LA TRANSITION DE L' AIS A L' AIM**

**Que,**

- a) **sur la base du concept de l'ATM global opérationnel de l'OACI et de la feuille de route pour la transition de l' AIS à l' AIM, l'équipe de travail pour la mise en œuvre de l' AIM (AFI AIM TF):**
- b) **Elabore des objectifs de performance pour la transition de l' AIS à l' AIM dans la région AFI et identifie des étapes réalistes.**

2.6 La réunion a été informée que conformément à la feuille de route pour la transition de l' AIS à l' AIM, des aspects importants pourraient être pris en compte. Certains d'entre eux sont : le système de gestion de la qualité, le WGS-84; la conformité AIRAC; l'automatisation de l' AIS; le NOTAM Digital ; l'e-AIP et l e-TOD.

Le système de gestion de la qualité, le WGS-84; la conformité AIRAC; l'automatisation de l' AIS; le NOTAM Digital ; l'e-AIP et l e-TOD.

2.7 Les actuels PFFs ont été revus et mis en conformité avec le cadre ASBU et dénommé Formulaire de rapport de la navigation aérienne (ANRF). Ce formulaire sera la base pour la supervision de la performance de la mise en œuvre de l'ASBU. Le modèle pour les 18 modules du bloc 0 ASBU sera disponible dans le volume III de e ANP et du FASID de chaque région e-ANP. La réunion a aussi noté qu'en 2014, sur une base annuelle, un rapport Global de la navigation aérienne sera publié comme suit:

- a) Les rapports régionaux de la navigation aérienne (ANRF) qui fournissent les données de revue partagées seront utilisés pour l'élaboration du rapport global annuel de la navigation aérienne.
- b) L'esprit de ce genre de revue globale permet de savoir quelles sont les régions qui nécessitent une attention particulière et d'améliorer effectivement les performances de la navigation aérienne pour l'avenir.

- c) Cette revue donne aussi l'occasion pour la communauté de l'Aviation Civile Internationale de comparer le progrès dans les différentes régions pour la réalisation de l'infrastructure de la navigation aérienne.

2.8 La réunion a ainsi examiné et donné son aval pour le nouveau cadre ASBU intitulé formulaire de rapport de la navigation aérienne (ANRF) en pièce jointe **Appendice 12 C1- C3**.

Enquête sur les plans nationaux soumis aux Etats conformément à la feuille de route pour la transition de l' AIS à AIM

2.9 L'exigence pour les Etats d'élaborer des plans nationaux pour la transition de l' AIS à l' AIM était prise en compte et des détails ont doivent être donnés dans le FASID AFI. La réunion a examiné et mis à jour, comme il convient, les renseignements de l'**Appendice 12D** relative aux plans nationaux soumis par les Etats conformément à la feuille de route pour la transition de l' AIS à l' AIM et la situation actuelle dans la région AFI (lettre circulaire réf. T 2/7-0725 du 7 aout 2012).

2.10 La réunion a proposé qu'un Séminaire AIM/SWIM soit organisé dans la région AFI, en vue de fournir aux Etats une meilleure compréhension de la planification et de la mise en œuvre des questions liées à la transition de l' AIS à l' AIM et au SWIM, et accélérer la mise en œuvre des exigences de l' AIM/SWIM de façon cohérente.

2.11 La réunion a, alors, convenu de ce qui suit:

**PROJET DE CONCLUSION 2/1: SEMINAIRE AIM/SWIM, SIP POUR LA REGION AFI**

*Que les Bureaux régionaux de Dakar et de Nairobi, en vue de fournir aux Etats AFI une meilleure compréhension de la planification et de la mise en œuvre des questions relatifs à la transition de l' AIS à l' AIM/SWIM, et accélérer la mise en œuvre des exigences de l' AIM/SWIM de manière cohérente avec les autres régions, se chargent, en coordination avec EUROCONTROL, et les fournisseurs régionaux des services de la navigation aérienne de l'organisation d'un séminaire AIM/SWIM, comme un projet spécial de mise en œuvre (SIP) pour 2014/2015.*

Mise à jour du plan de mise en œuvre du modèle financier de AFI-CAD Appendice 3.6 I (AFI-CAD Doc. 007) du Rapport APIRG/17

2.12 Suivant la récente revue du plan AFI révisé par la 12eme Conférence de la Navigation Aérienne, il était admis que le concept AFI-CAD, une fois mis en œuvre, fournira toutes les tâches AIM comprenant les services AIM traditionnels pour réduire les efforts des ANSP et le temps nécessaire pour les Etats sur la voie du processus de transition de l' AIS à l' AIM. Ceci a été aussi confirmé par la recommandation 3/8 (c) de la 12<sup>eme</sup> Conférence de la NA qui stipule:

ANC 12 Rec.3/8 (c):

*Que les Etats :*

*S'engage dans une coopération intra-régionale et interrégionale pour une transition rapide du service d'information aéronautique (AIS) à la gestion de l'information aéronautique (AIM) d'une manière harmonisée et à l'utilisation de l'échange des données digitales et de considérer les bases de données régionales ou sous régionales*

*comme un catalyseur de la transition de l'AIS à l'AIM;*

2.13 A cet effet, la réunion a noté que l'ASECNA est en train de développer progressivement et planifie la mise en œuvre conformément au concept AFI-CAD Concept, une base de données AIS régionale qui pourrait s'adapter pour l'ensemble des Etats de l'Afrique de l'Ouest et central (**Appendice-12E**). Conformément au concept AFI-CAD, la réunion a aussi noté que l'Afrique du Sud a invité les Etats Africains à se joindre à elle pour une base de données régionale comme une alternative pour accélérer la mise en œuvre du processus de l'AIM dans la région AFI (**Appendice 12F**).

2.14 La réunion a avalisé la possibilité pour les Etats AFI de migrer vers la base régionale AIS de l'ASECNA conforme au concept AFI-CAD (Recommandation 3/8 (c) de la 12<sup>ème</sup> Conférence de la Navigation Aérienne, et aussi la possibilité de migration vers la base de données régionale de l'Afrique du Sud conforme au concept de AFI-CAD (Recommandation 3/8 (c) de la 12<sup>ème</sup> Conférence de la Navigation Aérienne.

#### Adoption de l'Amendement 37 à l'Annexe 15 par le Conseil de l'OACI

2.15 La réunion a examiné la proposition d'amender l'annexe 15 – Services d'information Aéronautique avec les amendements induits à l'annexe 4- Cartes aéronautiques , Annexe 11- Services de la circulation aériennes, et annexe 14 – Aéroports, Volume I – Aéroport conception et exploitations , and Volume II – Héliports, relatifs au système de gestion de la qualité, l'utilisation de l'automatisation, l'AIP électronique, le format NOTAM, les données numériques de terrains et d'obstacles. En plus, le document présente une proposition de restructuration des trois premiers chapitres de l'Annexe 15 pour renforcer le progrès de la transition de l'AIS à l'AIM

2.16 La 6<sup>ème</sup> réunion de la 198<sup>ème</sup> Session du Conseil de l'OACI a adopté l'Amendement 37 à l'Annexe 15, applicable à partir du 14 Novembre 2013 et intégrant toutes les étapes de la phase 2 de la feuille de route pour la transition de l'AIS à l'AIM. L'amendement 57 à l'Annexe 4 était aussi adopté.

#### Rapports des cinquième, sixième et septième réunions du Groupe d'étude AIS-AIM Et ses implications pour la région AFI

2.17 La réunion a examiné le résumé des résultats de la cinquième réunion du groupe d'étude ICAO AIS-AIMSG et a rapporté les commentaires sur les activités du groupe AD'HOC sur les évolutions de l'AIM et celles sur les cartes aéronautiques. La réunion a pris note du programme de travail , et des avancées obtenues avec le AIS-AIMSG. Le secrétariat a informé la réunion sur la récente adoption des Amendements 37 à l'Annexe 15, et les prochains changements de document pour soutenir la transition de l'AIS à l'AIM. L'information comprend les précédents travaux du groupe (AIS-AIMSG) portant sur la feuille de route pour la transition de l'AIS à l'AIM et l'Amendement 36 à l'Annexe 15.

2.18 Des informations ont été données sur le travail fait pour élaborer une stratégie pour passer l'annexe 15 sous l'angle de l'AIM opérationnelle, comprenant l'élaboration de l'annexe 15 en deux phases par deux amendements, élaborant un *PANS-AIM*, reprenant le Doc. 8126- Manuel des services d'information Aéronautique. L'amendement 38 à l'Annexe 15 étant planifié par l'AIS-AIMSG, focalise sur l'élaboration des nouveaux chapitres 4, 5, et 6 concernant le champ et la collecte des données aéronautiques , la temporalité et la distribution, et les services d'information. Ces nouveaux chapitres remplaceront les chapitres actuels de 4 à 11, et les outils existants actuellement dans ces chapitres seront examinés et retenus pour les uns ;

recasés ou supprimés pour les autres. Parallèlement avec le développement de l'Amendement 38, un nouveau document PANS-AIM sera élaboré, assemblé en partie des outils identifiés pour être relogés à partir de l'Annexe 15.

2.19 La réunion a été informée qu'avec la mise en œuvre du futur Amendement 38 la révision totale et la restructuration de l'annexe 15 seront achevées. Une nouvelle PANS-AIM sera centrée sur les procédures et pratiques, les révisions du Doc. 8126 seront centrées sur l'élaboration d'une organisation AIS à partir des perspectives AIM, et comprendront les orientations pour convenir aux exigences des SARPs et PANS.

#### Carences AIS-AIM de la navigation aérienne de la région AFI

2.20 Le Secrétariat a fourni et a mis à jour les carences AIS-AIM à la navigation aérienne de la région AFI. La réunion a échangé sur le fait que la liste ne reflète pas les performances de la mise en œuvre de la phase 1 de la feuille de route pour la transition de l'AIS à l'AIM. Les étapes de la phase 1 sont effectives le 18 Novembre 2010, en alignement sur l'Amendement 36 à Annexe 15. Plusieurs Etats en référence à la lettre circulaire réf. T 2/7-0725 du 7 Aout 2012 n'ont pas achevé toute les étapes de la phase 1. Beaucoup d'Etats n'ont produit aucun rapport sur le progrès de la mise en œuvre de l'AIM. Il est entendu que la liste des carences AIS-AIM devrait être mise à jour pour enregistrer les carences pour les Etats qui ont déclaré n'avoir pas achevé les étapes de la phase 1, ou là où les Etats n'ont produit aucun rapport sur les progrès. La liste proposée des carences est fournie en **Appendice-12G**.

2.21 La réunion a noté que les carences potentielles vont s'accroître avec l'effectivité de l'Amendement 37 à l'annexe 15 le 14 Novembre 2013, intégrant les étapes de la phase 2. Il est entendu que ce besoin doit être porté à l'attention de la réunion APIRG/19. Un résumé des carences AIS-AIM est fourni par anticipation par rapport au 14 Novembre 2013 basé sur la mise en œuvre des étapes de la feuille de route (**Appendice -12H**)

### **3. ACTIONS ATTENDUES DE LA REUNION**

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Noter l'information fournie par la note de travail;
- b) Noter les résultats de la transition AIS-AIM dans la région;
- c) Echanger sur
  - i.) Le progrès de la transition dans la région;
  - ii.) La criticité de l'AIM sur la sécurité de l'ATM, l'amélioration de l'efficience et de la capacité requise pour la gestion de la demande croissante *notamment les* procédures d'approche RNP, séparation et les structures de routes basées sur la PBN, les CCO et CDO, l'ATFM et la gestion de l'espace;
  - iii.) Les stratégies pour promouvoir le profil de l'AIS/AIM dans les Etats et les ANSPs, et de veiller à ce qu'une organisation orientée et des ressources nécessaires soient mises en place pour la mise en œuvre de l'AIM.
- d) Examiner et adopter le projet de conclusions pour renforcer la mise en œuvre du processus AIM dans la région AFI;
- e) Considérer et avaliser le nouveau cadre ASBU appelé (ANRF) en pièce jointe, pour examiner et mettre à jour l'appendice ci- après--
- f) Élaborer un ANRF complémentaire pour se conformer à tout nouveau objectif de performance retenu nécessaire pour la région AFI;

- g) Suivant la recommandation ANC 12 Rec.3/8 (c ), donner son aval pour la création d'un groupe de travail pour la mise en œuvre du développement d'une base de données régionale de l'ASECNA en vue de son adaptation pour l'ensemble des Etats de l'Afrique de l'ouest et central et le développement de la base de données régionale de l'ATNS pour les Etats Africain en vue de renforcer le processus de mise en œuvre de l'AIM ;
- h) Examiner les termes de références et le programme de travail du groupe de travail en **Appendice-12I** pour l'avaliser ; et
- i) Examiner et accepter les appendices joints à la note de travail pour les avaliser.

-----